AÉCSP

Association étudiante
des cycles supérieurs
de Polytechnique

Cahier de positions de l'AÉCSP

Adopté par le Conseil d'Administration
le 24 avril 2023
RÉSOLUTION CAR20230424-29

Association étudiante des cycles supérieurs de Polytechnique
C.P. 6079, Succ. Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3A7, (514) 340-4905, info@aecsp.qc.ca

Rédaction

Camille Pillot, Secrétaire Générale 2022-2023, Administratrice 2021-2022

Révision

Laura Ahunon, Présidente d'assemblée 2022-2023, Présidente 2021-2022, Secrétaire Générale 2020-2021

L'Association étudiante des cycles supérieurs de Polytechnique (AÉCSP) est née en 1970 et a été incorporée en 1976.

Elle regroupe entre 2000 et 2400 personnes étudiantes de 2e et 3e cycles de Polytechnique Montréal. Son mandat est de :

- **défendre les intérêts de la communauté étudiante ;**
- **représenter ses membres sur les instances et comités de Polytechnique ;**
- **proposer diverses activités socio-culturelles.**

De façon générale, les efforts de l'AÉCSP visent à regrouper la communauté étudiante aux cycles supérieurs et à améliorer sa situation sociale.

Adoption initiale par le conseil d'administration : 20 mars et 24 avril 2023

Dernière révision : Conseil d'administration du 24 avril 2023

Dernière présentation en Assemblée générale : XX mois 202X

RÉSUMÉ

Le présent document présente les positions prises par l'AÉCSP dans ses différentes instances. Il sert de guide de référence pour toute personne représentant l'association. Le cahier de positions agit également comme un outil d'aide à la prise de décisions.

Ce document fait suite au travail commencé par Laura Ahunon (Secrétaire générale 2020-2021), Clément Guidi (Trésorier 2020-2021) et Gaétan Raynaud (Administrateur 2020-2021) en 2021.

Table des matières

1 Dispositions générales 6
1.1 Présentation du cahier de positions 6
1.2 Gestion du cahier de positions 6
1.3 Définition 6
1.4 Conventions typographiques 7
2 Valeurs de l'AÉCSP 8
3 Répertoire des positions de l'AÉCSP 9
3.1 Affaires académiques (ACAD) 9
3.1.1 Cours, examens et stages 9
3.1.2 Aides financières et bourses 9
3.1.3 Frais de scolarité 10
3.2 Affaires universitaires (UNI) 11
3.2.1 Équité, diversité, inclusion (ÉDI) 11
3.2.2 Loi de Polytechnique 11
3.2.3 Violences à caractère sexuelle (VACS) 11
3.3 Affaires externes et sociopolitiques (EXT) 12
3.3.1 Communauté internationale 12
3.3.2 Enjeux de société 12
3.3.3 Enjeux autochtones 12
3.3.4 Emploi 12
3.3.5 Financement des universités 13
3.4 Développement durable (DD) 13
4 Détails des positions 14
4.1 Affaires académiques (ACAD) 14
4.1.1 Cours, examens et stages 14
4.1.2 Aides financières et bourses 15
4.1.3 Frais de scolarité 19

4.2 Affaires universitaires (UNI) 24
4.2.1 Équité, diversité, inclusion (ÉDI) 24
4.2.2 Loi de Polytechnique 25
4.2.3 Violences à caractère sexuel (VACS) 27
4.3 Affaires externes et sociopolitiques (EXT) 28
4.3.1 Communauté internationale 28
4.3.2 Enjeux de société 29
4.3.3 Enjeux autochtones 31
4.3.4 Emploi 32
4.3.5 Financement des universités 32
4.4 Développement durable (DD) 33
5 Positions abrogées 35

Liste des acronymes

AdD : Assemblée de direction
AÉCSP : Association Étudiante des Cycles Supérieurs de Polytechnique
AEP : Association étudiante de Polytechnique
AG : Assemblée générale
CA : Conseil d'administration
CADEUL : Confédération des associations d'étudiants et d'étudiantes de l'Université de Laval
CAQ : Coalition Avenir Québec
CEPSUM : Centre d'éducation physique et des sports de l'Université de Montréal
CESUP : Commission des études supérieures
CODIR : Comité de direction
CRSH : Conseil de recherches en sciences humaines
CRSNG : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
ÉDI : Équité, diversité, inclusion
FAÉCUM : Fédération des associations étudiantes du Campus de l'Université de Montréal
FEDAC : Front étudiant d'action climatique
FIO : Frais Institutionnels Obligatoires
FRQ : Fonds de recherche du Québec
FSSEP : Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire
GES : Gaz à effet de serre
GIEC : Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
MIFI : Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
PEQ : Programme d'expérience québécoise
UEQ : Union étudiante du Québec
VACS : Violences à caractère sexuel

1 Dispositions générales

1.1 Présentation du cahier de positions

Le cahier de positions de l'AÉCSP présente l'ensemble des positions prises par l'Association depuis 2013. Il sert de guide de référence pour toute personne représentant l'Association. Le cahier de positions agit également comme un outil d'aide à la prise de décisions.

Ce cahier contient un répertoire des positions de l'Association, une partie détaillée de chaque position et une section qui présente les positions archivées de l'Association. Ces dernières sont présentées à titre informatif mais elles ne sont plus des positions en vigueur de l'Association. Les positions sont classées par thème puis par ordre chronologique au sein de chaque thème.

1.2 Gestion du cahier de positions

Le cahier de positions de l'AÉCSP devra être révisé par le conseil d'administration chaque année et présenté à chaque assemblée générale régulière. La révision du cahier de positions comprend l'intégration des nouvelles positions de l'Association ainsi que l'archivage de positions jugées obsolètes.

Si une position vient modifier et remplacer une précédente, celle-ci est intégrée dans le cahier de positions en tant que nouvelle position et la précédente est déplacée dans la partie *Versions antérieures* de la section *Détails des positions* de cette nouvelle position.

Pour abroger une position de l'Association, un vote des deux tiers (2/3) des personnes votantes présentes et ce, à deux assemblées régulières du conseil d'administration, est nécessaire. Les positions abrogées sont ajoutées à la section *Positions abrogées* de ce document.

La section *Valeurs de l'AÉCSP* ne peut être modifiée que par un vote des deux tiers (2/3) des personnes votantes présentes et ce, à deux assemblées régulières du conseil d'administration.

1.3 Définition

Une **position** est une résolution d'une instance officielle de l'AÉCSP qui statue l'avis officiel de l'Association sur un thème précis. Elle n'implique aucune action directement mais peut en limiter certaines.

Une **valeur** est un principe servant de repère lors de la prise de décision car elle est choisie et décidée dans le meilleur intérêt de l'Association et de ses membres.

1.4 Conventions typographiques

Le présent document utilise les conventions typographiques suivantes :

- Un sigle suivi d'un numéro est attribué à chaque position. Le sigle fait référence au thème de la position. Les sigles suivants sont utilisés dans ce document pour référencer les positions :
  - **ACAD** pour toutes positions concernant les affaires académiques
  - **UNI** pour toutes positions concernant les affaires universitaires
  - **EXT** pour toutes positions concernant les affaires externes et sociopolitiques
  - **DD** pour toutes positions concernant les enjeux de développement durable

  Les numéros des positions sont attribués lors de l'ajout de celles-ci au cahier de position et ne changent pas à travers les années. Ainsi, lorsqu'une position est archivée, son numéro ne peut pas être réattribué à une nouvelle position.

- La référence de la position indique l'instance lors de laquelle la position a été adoptée. La légende ci-dessous explique la signification du code :

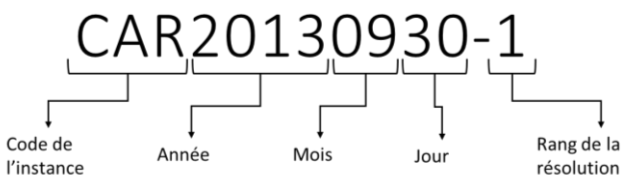

  Significations des différents codes d'instance :
  - **CAR :** Conseil d'administration régulier
  - **CAE :** Conseil d'administration extraordinaire
  - **AGA :** Assemblée générale annuelle
  - **AGE :** Assemblée générale extraordinaire (précédemment **AGS** : Assemblée générale spéciale)
  - **CONSED :** Conseil à l'éducation
  - **CE :** Conseil exécutif
  - **CoCo :** Comité de coordination

- Une position peut être citée en évoquant son sigle et son numéro ainsi qu'en citant sa référence.

2 Valeurs de l'AÉCSP

Les principales missions de l'AÉCSP sont définies par sa devise *Rassembler, représenter, redonner et réaliser*. Afin de guider ses activités et ses décisions, l'AÉCSP s'appuie sur des valeurs faisant échos à ces missions.

Altruisme

L'AÉCSP promeut l'entraide et la solidarité entre ses membres et s'engage à œuvrer pour le bien-être des personnes étudiantes aux cycles supérieurs quelle que soit leur situation. L'ensemble des actions de l'Association a pour but premier de servir l'intérêt de la communauté étudiante aux cycles supérieurs. À l'AÉCSP, une aide sera toujours apportée à quiconque en a besoin.

Démocratie

L'AÉCSP favorise les processus démocratiques dans le cadre de ses activités. L'ensemble de la communauté étudiante aux cycles supérieurs doit pouvoir exprimer ses opinions et être écouté. Toutes les opinions doivent être respectées et considérées lors des prises de décision. L'AÉCSP encourage la participation active de la communauté aux activités de l'Association.

Développement durable

Le développement durable est un « *développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement* »[1]. L'AÉCSP s'engage à intégrer le développement durable dans l'ensemble de ses activités. Les activités organisées par l'Association doivent ainsi respecter au mieux ces enjeux. Les prises de décisions de l'AÉCSP sont également orientées en ce sens.

Équité, diversité et inclusion

La communauté étudiante aux cycles supérieurs de Polytechnique présente une grande diversité. L'AÉCSP s'engage à prendre en compte les particularités de chaque personne et à favoriser l'inclusion de tout le monde dans les activités de l'association. L'ensemble des membres de l'AÉCSP doit avoir accès aux mêmes opportunités et conditions.

[1] Source : Loi sur le développement durable du Québec

3 Répertoire des positions de l'AÉCSP

3.1 Affaires académiques (ACAD)

Les positions énoncées dans cette section concernent les affaires académiques, c'est-à-dire liées à l'éducation. Elles peuvent ainsi relever aussi bien de positions liées aux activités de recherche, aux cours ou encore aux frais de scolarité.

3.1.1 Cours, examens et stages (Version détaillée ici)

ACAD-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur du huis clos avec enregistrement obligatoire pour l'examen de synthèse

Réf. : CAR20130930-1

ACAD-10

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'un passage à une notation Échec/Réussite pour les rapports de stages et projets en maitrise professionnelle.

Réf. : CONSED20211026

3.1.2 Aides financières et bourses (Version détaillée ici)

ACAD-02

Que l'AÉCSP prenne position pour l'établissement d'une aide financière aux études pour les projets réalisés au laboratoire à hauteur de 5,000$ par session.

Réf. : CAR20130930-2

ACAD-06

Que l'AÉCSP se positionne pour l'implantation de sièges étudiants au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux et/ou d'un comité consultatif étudiant triconseil dans le cadre du processus d'harmonisation des trois organismes subventionnaires fédéraux.

Réf. : AGS20170223 - 5

ACAD-07

Que l'AÉCSP se positionne pour une réforme du système d'attribution des bourses des organismes subventionnaires fédéraux pour qu'elles soient attribuées en fonction du nombre de chercheurs au sein de chaque université.

Réf. : AGS20170223 - 8

ACAD-15

Que l'AÉCSP se positionne pour la hausse du taux d'octroi des bourses du Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour minimalement revenir au taux d'octroi de 2017-2018 de 37% sans restreindre les critères d'éligibilité en vigueur en 2023.

Réf. : CAR20230320-4

ACAD-16

Que l'AÉCSP se positionne pour la hausse des montants des bourses accordées aux personnes étudiantes au doctorat et à la maitrise, octroyées par les organismes subventionnaires provinciaux (FRQ, ...) et fédéraux (CRSNG, CRSH, ...) afin qu'ils soient a minima supérieurs au seuil de revenu viable pour une personne seule.

Réf. : CAR20230320-5

3.1.3 Frais de scolarité (Version détaillée ici)

ACAD-04

Que l'AÉCSP prenne position contre la modulation des frais de scolarité par programmes.

Réf. : AGS20170223-2

ACAD-05

Que l'AÉCSP se positionne contre la dérèglementation des frais institutionnels obligatoires.

Réf. : AGS20170223-3

ACAD-11

Que l'AÉCSP consente à une hausse de 2.64% des Frais Institutionnels Obligatoires pour l'année 2022-2023 en accord avec les recommandations du gouvernement.

Réf. : CAR20220419-12

ACAD-12

Que l'AÉCSP se positionne contre une augmentation de plus de 3,9% des forfaitaires internationaux déréglementés pour l'année 2022-2023 pour les étudiants étrangers admis ou inscrits à Polytechnique avant la session d'hiver 2023 incluse.

Réf. : CAR20220419-13

ACAD-13

Que l'AÉCSP demande à Polytechnique de prévoir une planification de l'évolution du montant des forfaitaires internationaux déréglementés pour une durée minimale de 3 ans.

Réf. : CAR20220419-14

ACAD-14

Que l'AÉCSP demande expressément à Polytechnique une augmentation de la

transparence par rapport à ses frais de scolarité, leur montant et leur évolution.

Réf. : CAR20220419-15

3.2 Affaires universitaires (UNI)

Les positions énoncées dans cette section concernent toutes affaires universitaires reliées au fonctionnement de Polytechnique Montréal ainsi qu'aux enjeux de la communauté étudiante telles que l'ÉDI, la santé mentale, etc…

3.2.1 Équité, diversité, inclusion (ÉDI) (Version détaillée ici)

UNI-01

Que l'AÉCSP accepte la mise en place d'un "prénom choisi" par les étudiant.e.s le désirant.

Réf. : CAR20200218-9

3.2.2 Loi de Polytechnique (Version détaillée ici)

UNI-02

Dans le cadre de modernisation de la loi de Polytechnique, que l'AÉCSP se positionne pour que celle-ci comporte la nomination de deux représentants étudiants (anciennement un) au Conseil d'Administration de Polytechnique, dont un aux cycles supérieurs.

Réf. : CAR20211207-5

UNI-03

Dans le cadre de modernisation de la loi de Polytechnique, que l'AÉCSP se positionne pour que celle-ci comporte la nomination de quatre représentants étudiants (anciennement trois) au Conseil Académique de Polytechnique, dont deux aux cycles supérieurs.

Réf. : CAR20211207-6

3.2.3 Violences à caractère sexuelle (VACS) (Version détaillée ici)

UNI-04

Que l'AÉCSP se positionne contre l'inclusion des violences à caractère sexuel dans les clauses d'amnistie des conventions collectives concernant le dossier disciplinaire de toute personne employée ou de toute personne qui travaille en milieu universitaire

Réf. : CAR20230320-6

3.3 Affaires externes et sociopolitiques (EXT)

Les positions énoncées dans cette section concernent toute action ou sujet traité en partie à l'extérieur de l'institution, touchant notamment des enjeux politiques ou sociaux globaux.

3.3.1 Communauté internationale (Version détaillée ici)

EXT-02

Que l'AÉCSP défende un allègement de la contribution financière des étudiants(es) internationaux, notamment par l'instauration d'un crédit d'impôt à la rétention, visant à rembourser progressivement les frais différenciés.

Réf. : AGS20170223-4

EXT-06

Que l'AÉSCP agisse publiquement contre le changement de la réforme du PEQ [proposée par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec en 2020].

Réf. : CAR20191105-13

3.3.2 Enjeux de société (Version détaillée ici)

EXT-04

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'une réforme du mode de scrutin pour les élections provinciales et fédérales

Réf. : AGS20170223-7

EXT-05

Que l'AÉCSP se positionne pour la réinstauration d'un registre des armes à feu au Canada.

Réf. : CAR20180918-7

3.3.3 Enjeux autochtones (Version détaillée ici)

EXT-07

Que l'AÉCSP reconnaisse que ses instances se déroulent sur des territoires autochtones non-cédés.

Réf. : CAR20220524-22

3.3.4 Emploi (Version détaillée ici)

EXT-03

Que l'AÉCSP se positionne pour une hausse du salaire minimum permettant d'assurer un niveau de vie décent.

Réf. : AGS20170223-6

3.3.5 Financement des universités (Version détaillée ici)

EXT-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur de la mise en place d'un Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) afin de financer adéquatement l'enseignement supérieur. Le FSSEP, basé sur le Fonds des services de santé en place actuellement, impliquerait toujours une contribution calculée à partir de la masse salariale pour les entreprises du Québec, mais cette contribution serait légèrement bonifiée pour financer à la fois les services de santé et les réseaux collégial et universitaire.

Réf. : AGS20160225-3

3.4 Développement durable (DD) (Version détaillée ici)

Les positions énoncées dans cette section concernent tout enjeu lié au développement durable qu'il soit interne ou externe à Polytechnique.

DD-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'une réduction de l'industrie des hydrocarbures dans le cadre d'une transition écologique.

Réf. : AGA20151001-9

4 Détails des positions

Attention, cette section ayant été rédigée en 2022 lors de l'établissement du cahier de positions, il se peut que les contextes et historiques d'utilisation des positions antérieures à cette date soient incomplets.

4.1 Affaires académiques (ACAD)

Les positions énoncées dans cette section concernent les affaires académiques, c'est-à-dire liées à l'éducation. Elles peuvent ainsi relever aussi bien de positions liées aux activités de recherche, aux cours ou encore aux frais de scolarité.

4.1.1 Cours, examens et stages

ACAD-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur du huis clos avec enregistrement obligatoire pour l'examen de synthèse

Réf. : CAR20130930-1

Contexte
2013 L'examen de synthèse est privé. Dans le but de limiter les situations d'intimidation des personnes étudiantes par le jury, l'AÉCSP propose que l'examen de synthèse soit enregistré. Cela permettrait d'assurer une forme de protection pour la communauté étudiante.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2013-2014** → les discussions n'ont pas abouti
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-10

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'un passage à une notation Échec/Réussite pour les rapports de stages et projets en maitrise professionnelle.

Réf. : CONSED20211026

Contexte
2021 Le sujet de la notation des stages en maitrise professionnelle a été abordé à la Commission des études supérieures (CESUP) dès l'automne 2021 : le projet est de passer à une notation Réussite/Échec à la place de la notation de A* à F alors appliquée. Constats : - La répartition des notes de stage et projet depuis 2015 est la suivante : 75% voire plus des notes sont des A / A*. - Un projet réussi avec la note A permet de rattraper des résultats académiques faibles (environ 2,8/4 de GPA) ce qui est trop faible pour la CESUP. - La réussite d'un projet est plus facile à définir (ie. déclarer un succès) qu'à quantifier (ie. noter selon une échelle), notamment à partir d'un rapport. C'est d'ailleurs une raison majeure pour laquelle les projets de maitrise recherche sont déjà évalués en Réussite / Échec.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors des discussions sur ce sujet avec l'administration en **2021-2022** et en **2022-2023**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.1.2 Aides financières et bourses

ACAD-02

Que l'AÉCSP prenne position pour l'établissement d'une aide financière aux études pour les projets réalisés au laboratoire à hauteur de 5,000$ par session.

Réf. : CAR20130930-2

Contexte
2013 Les projets de maitrise professionnelle réalisés à temps plein au sein de laboratoires

de Polytechnique ne sont que très rarement rémunérés. Ce sujet avait été amené à la Sous-commission des études supérieures par le comité exécutif 2012-2013.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors des discussions avec l'administration de Polytechnique vers **2012-2014** → les discussions n'ont pas abouti à l'instauration d'une telle aide
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-06

Que l'AÉCSP se positionne pour l'implantation de sièges étudiants au sein des conseils d'administration des organismes subventionnaires fédéraux et/ou d'un comité consultatif étudiant triconseil dans le cadre du processus d'harmonisation des trois organismes subventionnaires fédéraux.

Réf. : AGS20170223 - 5

Contexte
2017 De nombreux membres de l'AÉCSP reçoivent leur financement par le biais du CRSNG qui est un organisme subventionnaire fédéral. Les personnes étudiantes sont les plus à même de comprendre les réalités étudiantes. Il y a trois conseils d'administration sur lesquels des membres de la communauté etudiante pourraient siéger : il est proposé qu'il y ait un siège sur chaque conseil.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes **depuis 2017** et en particulier auprès de l'UEQ (Union étudiante du Québec)   • Création en **mars 2020** du Conseil jeunesse de la conseillère scientifique en chef (CJ-CSC) à la suite des demandes du mouvement étudiant
Versions antérieures

Pas de version antérieure

ACAD-07

Que l'AÉCSP se positionne pour une réforme du système d'attribution des bourses des organismes subventionnaires fédéraux pour qu'elles soient attribuées en fonction du nombre de chercheurs au sein de chaque université.

Réf. : AGS20170223 - 8

Contexte
2017 Les organismes subventionnaires fédéraux, dont le CRSNG, attribuent actuellement le nombre de bourses par universités en fonction d'un système de quotas basé sur des chiffres historiques. Le Québec reçoit environ 23 % des bourses, malgré le fait qu'il représente 30 % des chercheurs.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017** et en particulier auprès de l'UEQ
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-15

Que l'AÉCSP se positionne pour la hausse du taux d'octroi des bourses du Fonds de recherche du Québec (FRQ) pour minimalement revenir au taux d'octroi de 2017-2018 de 37% sans restreindre les critères d'éligibilité en vigueur en 2023.

Réf. : CAR20230320-4

Contexte
2023 En 2018-2019, les FRQ ont ouvert les concours de bourses à la communauté internationale. Alors que le nombre de demandes de bourses est demeuré assez stable pour la maîtrise, une hausse de près de 50% est observée pour les

demandes doctorales entre 2017-2018 et 2018- 2019. Malheureusement, la hausse de demandes n'a pas été accompagnée d'une augmentation du nombre de bourses. Cela a eu pour effet de faire chuter le taux d'octroi pour les bourses doctorales. Le taux d'octroi correspond à la proportion de bourses octroyées par rapport au nombre de demandes admissibles. En 2017-2018, le taux d'octroi des bourses doctorales était de 37% alors qu'il est désormais à 24% en 2021-2022. Document complémentaire : CNCSR038-04_Avis-FRQ_FR.pdf
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2022-2023** et en particulier auprès de l'UEQ
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-16

Que l'AÉCSP se positionne pour la hausse des montants des bourses accordées aux personnes étudiantes au doctorat et à la maitrise, octroyées par les organismes subventionnaires provinciaux (FRQ, ...) et fédéraux (CRSNG, CRSH, ...) afin qu'ils soient a minima supérieurs au seuil de revenu viable pour une personne seule.

Réf. : CAR20230320-5

Contexte
2023 Les montants des bourses accordées aux personnes étudiantes en maitrise et au doctorat sont en 2022 inférieures au seuil de revenu viable pour une personne seule. Les personnes étudiantes en recherche vivent donc sous le seuil de pauvreté. A titre d'exemple, en 2022, le montant des bourses du FRQ octroyées en maîtrise est de 17500$, et de 21000$ pour le doctorat alors que le seuil du revenu viable pour une personne seule varie entre 25 128$ et 34 814$ selon la ville et la situation. Document complémentaire : CNCSR038-04_Avis-FRQ_FR.pdf

Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2022-2023** et en particulier auprès de l'UEQ
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.1.3 Frais de scolarité

ACAD-04

Que l'AÉCSP prenne position contre la modulation des frais de scolarité par programmes.

Réf. : AGS20170223-2

Contexte
2013 En 2013, plusieurs partis politiques, dont la CAQ (Coalition Avenir Québec), pensaient que la modulation des droits de scolarité était la solution au manque de financement au sein des universités. Les fédérations et associations étudiantes alors actives s'étaient opposées à cette option en pointant l'attention sur les risques encourus. La modulation des droits de scolarité avait alors été abandonnée lors du Sommet sur l'enseignement supérieur en 2013. **2017** L'UEQ souhaite se doter d'un discours défensif sur la modulation des droits de scolarité, qui est un thème récurrent sur la scène politique québécoise.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017-2018** • Adoption à l'UEQ d'un avis concernant la Modulation des droits de scolarité en **avril 2018**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-05

Que l'AÉCSP se positionne contre la dérèglementation des frais institutionnels obligatoires.

Réf. : AGS20170223-3

Contexte
2017 Les frais institutionnels obligatoires sont actuellement réglementés par le gouvernement, c'est-à-dire qu'ils ne peuvent être augmentés plus que la limité fixée par le gouvernement. Une déréglementation entrainerait très probablement une hausse rapide des frais puisque les universités ne seraient plus limitées par le gouvernement.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017-2018** → les frais institutionnels obligatoires sont restés réglementés par le gouvernement dans la nouvelle politique québécoise de financement des universités de 2018. Cependant, les frais de scolarité de la communauté étudiante internationale ont été déréglementés.
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-11

Que l'AÉCSP consente à une hausse de 2.64% des Frais Institutionnels Obligatoires pour l'année 2022-2023 en accord avec les recommandations du gouvernement.

Réf. : CAR20220419-12

Contexte
2021 et 2022 Les Frais Institutionnels Obligatoires (FIO) sont réglementés par le gouvernement

du Québec : les établissements d'enseignement supérieur ne peuvent ainsi pas augmenter ces frais au-delà du seuil fixé par le gouvernement. Les établissements peuvent néanmoins décider d'augmenter ces frais à un seuil inférieur. Considérant les besoins financiers de Polytechnique et dans le but du maintien ou d'une bonification des services financés par les FIO, l'AÉCSP se positionne pour une hausse des FIO jusqu'au seuil fixé par le gouvernement québécois.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2022** • Apportée comme recommandation au CA de Polytechnique en **juin 2022** → les FIO ont été augmenté de 2,64% • Position *ACAD-08* apportée comme recommandation au CA de Polytechnique en **juin 2021** → les FIO ont été augmenté de 3,9%
Versions antérieures
ACAD-08 *L'AÉCSP consent à une hausse de 3.9% des Frais Institutionnels Obligatoires en accord avec les recommandations du gouvernement malgré le manque de représentativité de l'index établi vis à vis de notre population étudiante.* Réf. : CoCo20210526

ACAD-12

Que l'AÉCSP se positionne contre une augmentation de plus de 3,9% des forfaitaires internationaux déréglementés pour l'année 2022-2023 pour les étudiants étrangers admis ou inscrits à Polytechnique avant la session d'hiver 2023 incluse.

Réf. : CAR20220419-13

Contexte
2022 En 2021, des fortes hausses des forfaitaires internationaux déréglementés ont été mises en place à Polytechnique. En 2022, Polytechnique a proposé d'augmenter les forfaitaires internationaux déréglementés de 7,64%. Ces fortes hausses mettent en péril les projets des personnes étudiantes internationales qui ne sont pas en mesure

d'assumer ces augmentations successives. De cela, découle une grande détresse psychologique dont la précarité financière a été identifiée comme un facteur majeur pour les membres de l'AÉCSP (enquête Sous Ta Façade).

Les personnes étudiantes internationales admises jusqu'à la session d'hiver 2023 n'ont, par ailleurs, pas été prévenues de ces fortes augmentations avant leur arrivée. Elles n'ont donc pas été en mesure de les anticiper et de s'inscrire à Polytechnique par un choix éclairé.

L'AÉCSP s'est donc positionné contre cette forte augmentation pour la 2ème année consécutive. L'Association a proposé de limiter l'augmentation au montant de la compensation accordée par le gouvernement pour les autres forfaitaires, soit de 3,9%.

Historique d'utilisation

- Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2022**
- Apportée comme recommandation au CA de Polytechnique en **juin 2022** → le CA de Polytechnique n'a pas suivi cette recommandation : les forfaitaires internationaux ont donc augmenté de 7,64% en 2022
- Position *ACAD-09* apportée comme recommandation au CA de Polytechnique en **juin 2021** → le CA de Polytechnique n'a pas suivi cette position : les forfaitaires internationaux ont donc augmenté de 7,9% en 2021

Versions antérieures

ACAD-09

L'AÉCSP est contre une augmentation de 7.9% des droits de scolarité déréglementés des étudiants étrangers déjà inscrits à Polytechnique.

Réf. : CoCo20210526

ACAD-13

Que l'AÉCSP demande à Polytechnique de prévoir une planification de l'évolution du montant des forfaitaires internationaux déréglementés pour une durée minimale de 3 ans.

Réf. : CAR20220419-14

Contexte

2022 En 2021 et 2022, des fortes hausses des forfaitaires internationaux déréglementés ont été mises en place à Polytechnique. Ces fortes hausses mettent en péril les projets des personnes étudiantes internationales. Ces-dernieres doivent par ailleurs fournir un projet d'étude complet avec preuve de ressources financières lors de l'immigration. Or, ces preuves ont peu de valeur si les frais évoluent de façon irrégulière. Pour la durée : en prenant en compte les retards possibles d'étude, les programmes concernés par ces frais (ex. maitrise professionnelle) ont une durée qui ne devrait pas excéder 3 ans. La Direction de l'administration et des ressources de Polytechnique a apporté au CA de Polytechnique en avril 2022 une proposition de planification sur 4 ans avec taux maximal de 5% par an d'ajout au taux d'indexation pour les forfaitaires déréglementés.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2022** • Apportée comme recommandation au CA de Polytechnique en **juin 2022** → le CA de Polytechnique a accepté de restreindre l'augmentation des forfaitaires internationaux déréglementés à $5 + X\%$ par an où X correspond au taux d'augmentation préconisé par le gouvernement pour une durée de 4 ans donc jusqu'en 2026
Versions antérieures
Pas de version antérieure

ACAD-14

Que l'AÉCSP demande expressément à Polytechnique une augmentation de la transparence par rapport à ses frais de scolarité, leur montant et leur évolution.

Réf. : CAR20220419-15

Contexte
2022 Les personnes étudiantes doivent pouvoir connaître les services pour lesquels elles paient : détail des frais technologiques, généraux et services aux étudiants (clinique

médicale, CEPSUM, etc). La communauté étudiante doit par ailleurs pouvoir anticiper les augmentations des frais de scolarité : une annonce de l'augmentation inévitable devrait être annoncée dès l'admission.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique, en particulier avec la Direction de l'Administration et des Ressources, en **2021-2022** et en **2022**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.2 Affaires universitaires (UNI)

Les positions énoncées dans cette section concernent toutes affaires universitaires reliées au fonctionnement de Polytechnique Montréal ainsi qu'aux enjeux de la communauté étudiante telles que l'ÉDI, la santé mentale, etc…

4.2.1 Équité, diversité, inclusion (ÉDI)

UNI-01

Que l'AÉCSP accepte la mise en place d'un "prénom choisi" par les personnes étudiantes le désirant.

Réf. : CAR20200218-9

Contexte
2020 Des comités étudiants de Polytechnique souhaitent mettre en place un système permettant aux membres de la communauté étudiante de modifier leur prénom si souhaité. Le projet répond à de nombreux besoins, incluant l'identification à un genre différent du sexe assigné, la consonance étrangère d'un prénom qu'un membre ne souhaite pas porter et tout autre motif sans nécessité de justification. Ce changement serait effectué sur plusieurs services et la carte étudiante pourrait

être refaite avec le nouveau prénom choisi. Seuls quelques services essentiels conserveraient le prénom de l'état civil comme usage (ex. diplôme).
Historique d'utilisation
• Utilisé lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2020** → le système du prénom choisi est en vigueur à Polytechnique depuis ces revendications :   ○ Si la personne a déjà changé son nom au Directeur de l'état civil, ce formulaire doit être complété. Des informations complémentaires sont disponibles sur cette page.
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.2.2 Loi de Polytechnique

UNI-02

Dans le cadre de modernisation de la loi de Polytechnique, que l'AÉCSP se positionne pour que celle-ci comporte la nomination de deux représentants étudiants (anciennement un) au Conseil d'Administration de Polytechnique, dont un aux cycles supérieurs.

Réf. : CAR20211207-5

Contexte
2021 L'école a débuté le processus de révision de la loi de Polytechnique. Dans ce cadre, l'AÉCSP souhaite faire des recommandations. En particulier, afin qu'à la fois la communauté étudiante aux cycles supérieurs et celle au 1er cycle soient bien représentées au conseil d'administration de Polytechnique, l'AÉCSP souhaite recommander que deux personnes représentantes étudiantes soient présentes sur le conseil d'administration. Jusque-là, une seule personne représentante pour la communauté étudiante était nommé conjointement entre les deux associations.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de discussions avec l'administration de Polytechnique en **2021-**

2022 et en **2022-2023** • Utilisée lors de la Consultation sur la modernisation de la loi de Polytechnique en **hiver 2023** → les discussions n'ont pas abouti à la création d'un second siège étudiant sur le CA de Poly mais un accord a été conclu pour que les deux associations puissent rencontrer le CODIR et l'AdD une fois par an
Versions antérieures
Pas de version antérieure

UNI-03

Dans le cadre de modernisation de la loi de Polytechnique, que l'AÉCSP se positionne pour que celle-ci comporte la nomination de quatre représentants étudiants (anciennement trois) au Conseil Académique de Polytechnique, dont deux aux cycles supérieurs.

Réf. : CAR20211207-6

Contexte
2021 L'école a débuté le processus de révision de la loi de Polytechnique. Dans ce cadre, l'AÉCSP souhaite faire des recommandations. En particulier, afin que comme à l'AEP, la coordination à l'éducation de l'AÉCSP puisse siéger sur le Conseil Académique avec la présidence, il est recommandé que quatre personnes représentantes étudiantes soient nommées au Conseil Académique de Polytechnique, dont deux aux cycles supérieurs.
Historique d'utilisation
• Utilisé lors de discussions avec l'administration de Polytechnique **en 2021-2022** et en **2022-2023** • Utilisée lors de la Consultation sur la modernisation de la loi de Polytechnique en **hiver 2023** → le projet de loi présenté à l'assemblée nationale prend en compte cette demande avec 4 sièges étudiants sur le Conseil académique
Versions antérieures

Pas de version antérieure

4.2.3 Violences à caractère sexuel (VACS)

UNI-04

Que l'AÉCSP se positionne contre l'inclusion des violences à caractère sexuel dans les clauses d'amnistie des conventions collectives concernant le dossier disciplinaire de toute personne employée ou de toute personne qui travaille en milieu universitaire

Réf. : CAR20230320-6

Contexte
2023 Une clause d'amnistie est une clause mentionnée dans les conventions collectives qui permet d'effacer le dossier disciplinaire des personnes ayant reçu une sanction disciplinaire après un certain laps de temps, habituellement entre 12 et 24 mois. À polytechnique, c'est 24 mois. Le problème auquel on fait face est que la clause d'amnistie s'applique dans le cas de violences à caractère sexuel. Or, il est essentiel de conserver l'historique des sanctions infligées aux personnes commettant des violences à caractère sexuel afin de permettre aux universités d'identifier les récidives et de sévir en conséquence pour protéger la communauté universitaire. En effet, la loi prévoit que les politiques institutionnelles doivent tenir compte du caractère répétitif. En effaçant le dossier disciplinaire, les clauses d'amnistie ne permettent pas de respecter une gradation des sanctions et elles ne favorisent pas un milieu sain et sécuritaire pour la communauté universitaire comme prévu par la loi. Document complémentaire : Clauses d'amnistie — Violences à caractère sexuel en milieu universitaire
Historique d'utilisation
• Utilisé lors de représentations et prises de positions à l'externe en **2022-2023** • Signature d'une lettre ouverte de la FAECUM adressée aux ministres du

Travail et de l'Enseignement supérieur en **mars 2023**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.3 Affaires externes et sociopolitiques (EXT)

Les positions énoncées dans cette section concernent toute action ou sujet traité en partie à l'extérieur de l'institution, touchant notamment des enjeux politiques ou sociaux globaux.

4.3.1 Communauté internationale

EXT-02

Que l'AÉCSP défende un allègement de la contribution financière des étudiants(es) internationaux, notamment par l'instauration d'un crédit d'impôt à la rétention, visant à rembourser progressivement les frais différenciés.

Réf. : AGS20170223-4

Contexte
2017 Les personnes étudiantes internationales paient des frais de scolarité plus élevés que les personnes étudiantes québécoises et sont généralement financièrement plus vulnérables. Un crédit d'impôt fédéral, qui a été aboli en 2016, était accessible à la communauté étudiante internationale. L'injection du transfert fédéral s'ensuivant en aide financière aux études ne permet pas aux personnes étudiantes internationales d'en bénéficier. L'AÉCSP demande donc qu'un crédit d'impôt à la rétention soit mis en place pour ces personnes.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

EXT-06

Que l'AESCP agisse publiquement contre le changement de la réforme du PEQ [proposée par le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec en 2020].

Réf. : CAR20191105-13

Contexte
2019 Le Programme de l'Expérience Québécoise est une procédure qui permet de faciliter l'immigration de longue durée au Québec, notamment pour les personnes diplômées d'études supérieures. En 2020, le Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) du Québec a proposé une révision du PEQ qui restreint drastiquement l'accessibilité à ce programme. En effet, la réforme proposée demande une année d'expérience de travail après les études sans reconnaître les stages réalisés, les emplois étudiants ni même les travaux de recherche effectués comme des expériences professionnelles adéquates. Ainsi, cela rallonge les délais d'accès à la résidence permanente pour les personnes étudiantes internationales.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2019-2020** • Rédaction d'une lettre envoyée à la direction de Polytechnique en **2020** • Cosignature d'une lettre de l'UEQ destinée au ministère en **2020** • Manifestation contre cette réforme en **été 2020**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.3.2 Enjeux de société

EXT-04

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'une réforme du mode de scrutin pour les

élections provinciales et fédérales

Réf. : AGS20170223-7

Contexte
2017 Le premier ministre souhaite modifier le mode de scrutin aux élections provinciales et fédérales. Il s'agit de se positionner pour assurer une représentation fidèle des volontés de l'AECSP auprès de l'UEQ.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

EXT-05

Que l'AÉCSP se positionne pour la réinstauration d'un registre des armes à feu au Canada.

Réf. : CAR20180918-7

Contexte
La communauté étudiante de Polytechnique Montréal est particulièrement sensible à la question des armes, notamment à la suite du féminicide du 6 décembre 1989. Un groupe de personnes étudiantes et diplômées de Polytechnique s'est d'ailleurs formé pour militer pour le contrôle des armes : PolySeSouvient. Cette position fait également écho aux nombreuses attaques à l'arme à feu dans les établissements nord-américains.
Historique d'utilisation
• Soutien des actions de PolySeSouvient
Versions antérieures

Pas de version antérieure

4.3.3 Enjeux autochtones

EXT-07

Que l'AÉCSP reconnaisse que ses instances se déroulent sur des territoires autochtones non-cédés.

Réf. : CAR20220524-22

Contexte
2022 Dans le cadre du processus de Vérité et réconciliation du Canada, de plus en plus d'organismes (universités, associations, entreprises, etc …) canadiens reconnaissent que leurs activités prennent place sur des territoires autochtones qui n'ont jamais été cédés. C'est notamment le cas de l'Université de Montréal, de la FAÉCUM (Fédération des Association Étudiantes du Campus de l'Université de Montréal) ou encore de l'UEQ (Union étudiante du Québec). Par ailleurs, en génie, la communauté autochtone est particulièrement sous représenté (0,73% selon le rapport d'Ingénieurs Canada intitulé Rapport sur la vérité et la réconciliation dans la formation en génie). Cette communauté fait face à de nombreux obstacles autant financiers que culturels qui rendent difficile l'accès aux études supérieures. Par cette reconnaissance, l'AÉCSP souhaite poursuivre cette démarche d'écoute, d'information et de développement d'une meilleure compréhension des réalités autochtones.
Historique d'utilisation
• Énoncé de reconnaissance territoriale prononcé à chaque début d'instances de l'association (Conseil d'administration et Assemblée générale) depuis l'**été 2022** (*résolution CAR20220524-23*) • Distribution de rubans orange à Polytechnique avec l'AEP lors de la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le **30 septembre 2022** • Diffusion à la communauté d'un guide pour en apprendre davantage sur les réalités autochtones. Ce guide développé par Mikana constitue une formation d'une trentaine d'heures sur les réalités autochtones. (Diffusé lors de

l'**Assemblée générale de 2022**)
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.3.4 Emploi

EXT-03

Que l'AÉCSP se positionne pour une hausse du salaire minimum permettant d'assurer un niveau de vie décent.

Réf. : AGS20170223-6

Contexte
2017 Le salaire minimum au Québec est de 10,75$ par heure depuis le 1er mai 2016. Ce salaire n'a augmenté que de 60 cents entre 2013 et 2016. De nombreuses personnes étudiantes travaillant au salaire minimum, l'AÉCSP souhaite se positionner pour une hausse de ce-dernier afin d'assurer un niveau de vie décent.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2017** → au 1er mai 2017, la hausse du salaire minimum fut de 50 sous pour passer à 11,25$ par heure
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.3.5 Financement des universités

EXT-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur de la mise en place d'un Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire (FSSEP) afin de financer adéquatement l'enseignement supérieur. Le FSSEP, basé sur le Fonds des services de santé en place actuellement, impliquerait toujours une contribution calculée à partir de la masse salariale pour les entreprises du Québec, mais cette contribution serait légèrement bonifiée pour financer à la fois les services de santé et les réseaux

collégial et universitaire.

Réf. : AGS20160225-3

Contexte
2016 Il existe actuellement un Fonds des services de santé auquel toutes les entreprises du Québec cotisent et cela permet de financer les services de santé. Il y a eu une demande de plusieurs autres associations au Québec de les appuyer pour cette proposition. Elle origine de la CADEUL (Confédération des associations d'étudiants et étudiantes de l'Université Laval) et de l'Université Laval elle-même. La contribution actuelle permet de financer le système de santé et la proposition consiste à bonifier les contributions pour amener du nouveau financement aux universités entres autres. Documents complémentaires de la CADEUL : - FSSEP : Fonds des services de santé et d'éducation postsecondaire – octobre 2014 - Le FSSEP à coût nul pour les entreprises – janvier 2015
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2016**
Versions antérieures
Pas de version antérieure

4.4 Développement durable (DD)

Les positions énoncées dans cette section concernent tout enjeu lié au développement durable qu'il soit interne ou externe à Polytechnique.

DD-01

Que l'AÉCSP se positionne en faveur d'une réduction de l'industrie des hydrocarbures dans le cadre d'une transition écologique.

Réf. : AGA20151001-9

Contexte

2015 En 2015, le gouvernement du Québec souhaitait publier plusieurs cadres législatifs et réglementaires pour soutenir le développement de l'industrie québécoise du gaz et du pétrole. **2022** Les hydrocarbures représentent plus de la moitié du bilan énergétique. Selon le rapport du GIEC, il reste 8 ans, d'ici 2030, pour éviter un réchauffement global de 1,5°C, seuil critique de la crise climatique. Il y a trois catégories d'émissions de GES (Gaz à effet de serre) : le scope 3 représente 85% des émissions de l'industrie et concerne notamment les émissions liées au transport et à la consommation des hydrocarbures.
Historique d'utilisation
• Utilisée lors de représentations externes en **2015-2016** • Signature d'une pétition québécoise demandant que le gouvernement québécois adopte une loi interdisant complètement toute exploration et extraction de pétrole et de gaz naturel sur l'ensemble du territoire et qu'aucune indemnisation ne soit donnée aux compagnies pétrolières et gazières à la suite de l'adoption de cette loi. (**Signée en février 2022** – *résolution CE20220127*) • L'AÉCSP a rejoint le FéDAC (Front Étudiant D'Action Climatique) menée par Simon Guiroy dans l'objectif de demander l'inclusion des émissions de GES du scope 3 dans les futures règlementations, lois et stratégies cherchant à réduire l'impact des industries d'hydrocarbures au Canada – coalition rejointe **en février 2022** (*résolution CAR20220201-6*)
Versions antérieures
Pas de version antérieure

5 Positions abrogées

ACAD-03

Que l'AÉCSP s'oppose à toute hausse supplémentaire des frais de scolarité.

Réf. : AGA20151001-8

Position abrogée lors des positions prises au sujet des frais de scolarité en **mai 2021** (*résolution CoCo20210526)* en consentant à la hausse des frais institutionnels obligatoires à hauteur du montant recommandé par le gouvernement mais en s'opposant au montant de l'augmentation proposée par Polytechnique des droits de scolarité déréglementés. Ces mêmes positions ont été prises en **avril 2022** au sujet des frais de scolarité pour l'année 2022-2023 (*résolutions CAR20220419-12 et CAR20220419-13*).

AÉCSP